

## SANTÉ

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 10 février 2009 portant cessation de fonction  
au centre de lutte contre le cancer**

NOR : SJS0930104A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique et notamment son article L. 6162-10 ;  
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;  
Vu l'arrêté du 22 septembre 2005 nommant M. le professeur Erick GAMELIN, directeur du centre de lutte contre le cancer Paul-Papin à Angers pour une durée de cinq ans,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Conformément à sa demande du 23 décembre 2008, il est mis fin aux fonctions de directeur général du centre de lutte contre le cancer Paul-Papin à Angers exercées par M. le professeur Erick GAMELIN à compter du 30 mars 2009.

#### Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le préfet du département de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 10 février 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins :  
*La chef de service,*  
C. D'AUTUME